

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VISITES (CGV) –

E.I.

Tout contrat de pension signé valide les modalités d'accueil indiquées ci-dessous.

Un premier rendez-vous (gratuit) est obligatoire afin de faire connaissance avec votre ou vos animaux et de déterminer ensemble vos attentes.

Afin de garantir le meilleur suivi possible de l'animal, nous établissons ensemble le contrat de garde.

LES DOCUMENTS À DISPOSITION

- Pour les chiens et chats, il est nécessaire de me laisser le carnet de santé (+ passeport européen si en possession) et carte d'identification de l'animal.
- Pour les chiens de catégorie : carnet de santé, passeport européen, carte d'identification de l'animal, papier d'assurance et de détention spécifique, muselière.

LE MATÉRIEL À DISPOSITION

- Pour la maison, il faut me laisser toutes les clés dont j'aurai besoin lors de mes visites.
- Pour le ménage, je dois avoir à disposition des sacs poubelles, un aspirateur, du sopalin et des produits ménagers.
- Pour les promenades de votre chien, merci de me laisser son collier ou harnais, ainsi qu'une laisse ou une longe.

ALIMENTATION

- Vous êtes prié de laisser à disposition, et en quantité suffisante, l'alimentation des animaux confiés à ma garde. Si ce n'était pas le cas et qu'il m'est nécessaire d'acheter l'alimentation en question, vous êtes tenu de régler les frais avancés à votre retour.
- En cas d'alimentation autre que les croquettes, n'hésitez pas à m'en parler, je ferai de mon mieux afin que votre animal garde ses habitudes.

FEMELLE EN CHALEURS :

- Vous êtes tenu de m'informer en cas de période de chaleurs de l'animal en garde, afin que je puisse prendre les dispositions nécessaires.
- Sans prévention de votre part, je me dégage de toutes responsabilités en cas de saillie accidentelle.

SANTÉ :

- Si l'état de santé de l'animal nécessite l'administration d'un traitement, vous êtes prié de mettre à disposition l'ordonnance et les médicaments en quantité suffisante. Aucune automédication ne peut être prise en compte.
- En cas de maladie ou d'accident survenant à votre animal lors de la garde, vous êtes prévenu en tout premier lieu. Si cela est nécessaire, le vétérinaire le plus proche ou bien les urgences vétérinaires de garde pourront être sollicités.
- Je me dégage de toute responsabilité si votre animal présente des symptômes après la garde.
- Les frais vétérinaires restent à votre charge. Le règlement s'effectuera à votre retour.

ASSURANCES ET CONDITIONS DE GARDE

- Je décline toute responsabilité en cas de dégradation générée par l'animal en dehors des visites prévues.
- Si une personne tierce a accès au domicile pendant ma période de visites, je ne peux être tenue responsable en cas de fugue, problème avec l'animal ou gestion de la maison. Merci de me l'indiquer lors de notre rencontre.
- Pour les animaux qui ont un accès extérieur en dehors de mes visites, je décline toute responsabilité concernant leur sécurité.

GARDES NON-REMBOURSABLES :

- En cas d'annulation de la garde de votre part, l'acompte réalisé au moment de la signature du contrat ne peut être remboursé, sauf en cas de décès de l'animal.
- En cas d'annulation indépendante de votre volonté, de type évènement exceptionnel (catastrophe naturelle, accident, pandémie...), l'acompte payé en chèque est annulé. L'acompte en espèces ou virement n'est pas remboursable mais sera transformé en avoir sur une durée d'un an, sous réserve de disponibilité.
- Après signature du contrat, les dates sont modifiables sous réserve de disponibilité. Si la durée de la garde diminue, le tarif indiqué sur le contrat reste à payer en intégralité. Si la durée de la garde est allongée, le paiement doit se faire au moment de la remise des clés.
- En cas de retour anticipé de votre part, les gardes non réalisées ne sont pas remboursables.

TARIFS

- Le tarif pour la zone 1 pour des visites de 30 minutes (Fargues, Bommès, Sauternes, Budos, Léogéats, Noailles, Balizac, Villandraut, Uzeste, Saint-Léger-de-Balsan, Préchac) est de 15€ pour 1 visite par jour, et 25€ pour 2 visites par jour.
- Le tarif pour la zone 1 pour des visites de 1 heure est de 25€ pour 1 visite par jour, et 33€ pour 2 visites par jour.
- Le tarif pour la zone 2 pour des visites de 30 minutes (Preignac, Langon, Toulence, Pujols-sur-Ciron, Roailles, Mazères, Le Nizan, Origne, Lignan-de-Bazas, Saint-Symphorien, Lucmau) est de 18€ pour 1 visite par jour, et 28€ pour 2 visites par jour.
- Le tarif pour la zone 2 pour des visites de 1 heure est de 28€ pour 1 visite par jour, et 42€ pour 2 visites par jour.
- Les modes de paiement autorisés sont les espèces, les chèques et les virements.
- Supplément tarifaire : jours fériés +5€ par visite et +3€/chien supplémentaire



GAYA ANIMALIA

CGV - Version 10/03/2021